



AEDBF
FRANCE

L'AEDBF France vous prie de bien vouloir assister au Webinar qu'elle organise **le mardi 12 octobre 2021 de 9 h 00 à 10 h 30 par visioconférence (Cisco Webex Meetings)**

Monsieur Bruno Laffont
Counsel, Cabinet Racine

et

Monsieur Bernard Laurent-Bellue
Avocat Of Counsel, Cabinet Racine

et

Monsieur Aurélien Nicodeau
Direction des Affaires Juridiques de l'AMF

et

Madame Pauline Paillet
Professeur, Université de Paris, Membre de l'AEDBF France

et

Monsieur Pierre Villadary
Division services Industrie – Distribution – Haute technologie de l'AMF

traiteront du thème :

« Structuration et régulation des SPACs »

Après le marché américain, les SPACs (pour *Special Purpose Acquisition Companies*) suscitent l'engouement des marchés européens. Si le mécanisme sur lequel ils reposent n'est pas nouveau, il n'en soulève pas moins des interrogations tant sur le plan de la structuration de l'opération, que sur le plan de sa régulation. Les récents travaux que l'ESMA et l'AMF ont publiés sur le sujet fournissent à cet égard d'intéressantes pistes de réflexion.

« Structuration et régulation des SPACs »

Modalités d'inscription au Webinar
du mardi 12 octobre 2021 de 9 h 00 à 10 h 30
par visioconférence (Cisco Webex)

Toute inscription et tout paiement doivent être effectués sur le site internet de l'AEDBF France à l'adresse suivante :

www.aedbf-france.fr
Onglet « Evènements »

La participation aux frais par personne est de :

- (i) 35,00 euros pour les adhérents de l'AEDBF France à jour de leur cotisation pour l'année 2021,
- (ii) 45,00 euros pour les autres.

L'inscription est gratuite pour les Professeurs agrégés, les Maîtres de conférences, les Professeurs associés et les étudiants en droit (doctorants, élèves-avocats et élèves de l'ENM inclus).

Les moyens de paiement suivants sont acceptés :

CARTE BANCAIRE

VIREMENT BANCAIRE

CHEQUE BANCAIRE

Les inscriptions ne sont définitives qu'une fois le paiement reçu.

La date limite d'inscription est le 11 octobre 2021.

Le lien de la visioconférence vous sera communiqué par courrier électronique le 11 octobre 2021.

Ce Webinar est limité à 100 participants.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de l'AEDBF France.

Pour toute question, vous pouvez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante :

aedbf.france@gmail.com

Cette manifestation n'est pas éligible à la validation de la formation continue des avocats.